



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION PROMOTION DE L'ARBITRAGE

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2023

PV N. 3

PRESENTS : M. Franck SCHOEMAECKER (Président)
MM. Joris DESCHAMPS - Frédéric TALABOT – Adrien SERRET – Mme Isabelle SCHOEMAECKER – Ergun YAZAR (chargé de développement en arbitrage).

EXCUSES : MM. Idir AIT SAID - Raymond CREIGNOU – Alexandre DEPRez - Patrick DOS SANTOS – Axel DUPAYS – Khalid KHANFOUR - Didier MARJAULT.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs**.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District de La Haute-Vienne, dans les conditions de délai (7 jours à partir du lendemain de la notification) et Conformément à l'Article 30 des règlements généraux de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE et des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Le droit d'examen étant de 100 €

2022/2023

Sur la FIA de décembre 2023, une dizaine de volontaires.

L'an dernier 3 jeunes sont en difficultés.

Sur la liste de l'an dernier, il faut finir les accompagnements pour ceux qui n'ont pas eu leurs 3 sifflets verts.

6 sont présentés à la ligue en candidature accélérée et un qui bascule en CDA.

Accompagnement

Une réunion prévue début janvier 2024 (convocation par Ergun Yazar) pour expliquer les règles et les objectifs de l'accompagnement d'un jeune arbitre.

Les conditions d'octroi des sifflets doivent être harmonisées pour permettre une véritable sélection des arbitres à titulariser.

Les accompagnateurs sont pour certains cléments dans leur jugement. Par exemple, un sifflet vert lorsque la condition physique du jeune arbitre n'est pas bonne. Le sifflet doit être au moins orange.

Un accompagnateur doit obligatoirement informer le district de son absence lors du match.



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION PROMOTION DE L'ARBITRAGE

L'accompagnement du jeune arbitre doit être fait régulièrement et c'est un appel à des volontaires investis pour la promotion de l'arbitrage.

L'accompagnement est nécessaire et demande de l'investissement de chacun pour permettre à l'arbitrage de se développer en Haute-Vienne.

Chaque accompagnateur doit prendre contact avec le jeune arbitre avant le match.

Sélection et suivi

Cette saison, le filtre de sélection doit être resserré pour avoir de vrais volontaires motivés pour devenir arbitre.

S'il y a trop de jeunes qui sont en attente d'observation, il faut les mettre sur des touches avec un arbitre de centre confirmé pour que ces jeunes gardent leur motivation jusqu'à être titularisés.

Les jeunes arbitres qui n'ont jamais été vus doivent débiter en U15.

HORS CDPA

Dans le district beaucoup d'arbitres ne mettent pas les cartons sur la feuille de match alors que ce sont des arbitres confirmés. Ceci a un impact sur le championnat et ne permet pas à l'arbitrage d'être crédible dans le département.

PROCHAINES REUNIONS :

- **ACCOMPAGNATEURS le 10 JANVIER 2024 à 18H30**
- **CDPA le 30 JANVIER 2024 à 18H30**

Le Président de la commission

Franck SCHOEMAECKER

La secrétaire de séance,

Isabelle SCHOEMAECKER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président